



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le rôle d'évaluation foncière triennal 2020-2021-2022 du Gouvernement régional (comprenant toutes les localités et le territoire non urbanisé) sera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021 pour son deuxième exercice financier.

Toute personne peut en prendre connaissance, au bureau de la soussignée, de 8 h à 16 h 30, du lundi au vendredi inclusivement.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ chapitre F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la loi précitée.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée directement au bureau principal du Gouvernement régional ou y être envoyée par poste recommandée, à l'adresse suivante :

Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
2, rue des Rapides, case postale 819
Matagami (Québec) J0Y 2A0

- être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus mentionné;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par les règlements n^{os} 108 et 108.01 du Gouvernement régional et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 1^{er} jour d'octobre 2020.


Aline Bougie
Assistante-greffière